

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2020 :

Centre Administratif-Autorisation de signature de l'avenant n°1 au Lot n°10: électricité - courant fort - courant faible

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.




David LORION

Commune de Saint-Pierre Réunion
Maire
Date de la délibération : 26-41-2020-DE
Date de l'adoption : 01/09/2025
Date de l'adoption : 01/09/2025

Affaire n°41/2020 : Centre Administratif-Autorisation de signature de l'avenant n°1 au Lot n°10: électricité - courant fort - courant faible.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée qu'un marché travaux d'électricité, courants forts et courants faibles a été attribué à SATELEC CENERGI et notifié le 11 août 2023.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 Décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation par convention de mandat à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°27/1211 en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a validé le nouveau coût projet des travaux.

Par courrier en date du 26 février 2025, la SPL Grand Sud a été informée de la fusion de la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI avec la société par actions simplifiée SATELEC, société absorbante, et ce suite à la réorganisation du groupe auquel font partie les deux sociétés.

La société par actions simplifiée SATELEC a transmis un dossier complet en vue d'obtenir l'accord de la collectivité pour un avenant de transfert à son profit. Après étude du dossier et appréciation des garanties économiques, techniques, professionnelles, il est constaté que le nouveau titulaire remplit les conditions de sélection qualitative qui avaient été fixées par l'Acheteur pour la participation à la procédure initiale de passation du marché public.

L'avenant n°1 a donc pour objet de formaliser le transfert du lot n°10 de la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI vers la société par actions simplifiée SATELEC. L'avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial :	Hors taxe :	4 918 277,01 €
	TTC :	5 336 330,56 €

Montant du marché incluant l'avenant 1 :	Hors taxe :	4 918 277,01 €
	TTC :	5 336 330,56 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation du projet d'avenant n°1 au marché d'électricité, courants forts et courants faibles, conclu initialement avec la société par actions simplifiée SATELEC CENERGI, au bénéfice de la société par actions simplifiée SATELEC, nouveau titulaire,

- **D'AUTORISER**, le directeur général de la SPL Grand Sud, à **SIGNER** ce projet d'avenant n°1 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT COMPTABLE
LE MAIRE



David LORION

Reception en préfecture
N° 164-20250826-41-2020-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025